

OFFRE DE REMBOURSEMENT DIFFERE
« Bien équipé pour l'été ? »
du 11 juin 2019 au 12 juillet 2019

MODALITES DE L'OFFRE

La société CONTINENTAL FRANCE SNC Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304 octroie une offre de remboursement limitée aux 4000 premières inscriptions sur le site de l'opération valable pour les clients particuliers ou professionnels, majeurs et demeurant ou domiciliés en France, ayant acheté, en une fois, entre le 11 juin 2019 et le 12 juillet 2019, 2 ou 4 pneumatiques de marque Continental (été ou toutes saisons) tourisme, camionnette et 4x4 avec prestation de montage et équilibrage destinés à un même véhicule, dans un point de vente participant à l'opération (liste des points de vente participant à l'opération disponible sur www.operationpneuscontinental.fr)

Paliers de remboursement :

- 2 pneus 15 au 16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 25€ TTC
- 2 pneus 17 au 18 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 35€ TTC
- 2 pneus 19 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = 60€ TTC
-
- 4 pneus 15 au 16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 60€ TTC
- 4 pneus 17 au 18 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 80€ TTC
- 4 pneus 19 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = 150€ TTC

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Afin de bénéficier de votre remboursement, vous devez procéder aux démarches suivantes :

1 / Connectez-vous sur le site de l'opération : www.operationpneuscontinental.fr avant le 26 juillet 2019 minuit

2 / Remplissez le formulaire de participation de manière complète en renseignant les champs mentionnés comme obligatoires

3 / Enregistrez votre RIB (IBAN BIC) d'une banque domiciliée en France uniquement

4 / Téléchargez un scan ou une photo de la facture d'achat et une copie de votre carte grise
OU

3 / Imprimez le bulletin de participation issu de votre inscription en ligne (avec votre numéro de participation) et joignez la copie de la facture d'achat, de votre RIB (banque domiciliée en France uniquement) et de votre carte grise.

4/ Adressez l'ensemble des éléments à l'adresse suivante, sous pli suffisamment affranchi à votre charge, au plus tard le 26 juillet 2019 (cachet de La Poste faisant foi) :

Take Off N°1846 ODR + Jeu Continental Juin 2019
CS 50454
13096 Aix en Provence CEDEX

Offre de remboursement différé uniquement par virement bancaire dans une banque domiciliée en France. Offre limitée aux 4000 premières inscriptions sur le site de l'opération et à une demande par carte grise, valable dans des points de vente participant à l'opération entre le 11 juin et le 12 juillet 2019. Après acceptation du dossier, vous recevrez le virement sous huit (8) à dix (10) semaines. Toute demande incomplète ou envoyée après le 26 juillet 2019 sera considérée comme nulle. Cette Offre est non cumulable avec d'autres promotions et/ou avantages en cours du Groupe Continental.

Sont exclus de cette offre les achats sur les sites internet.

RECLAMATION

En cas de réclamation, pour quelques raisons que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter du 26 juillet 2019 (cachet de la Poste faisant foi pour les envois postaux) :

- à l'adresse postale suivante : Take Off N°1846 ODR + Jeu Continental Juin 2019 - CS 50454 - 13096 Aix en Provence CEDEX ou
- A l'adresse mail : service.consommateur@take-off.fr (en précisant le numéro de l'opération 1846)
- en appelant la hotline au numéro 04 84 49 29 00. Munissez vous du code de l'opération 1846.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La Société Organisatrice ne traite les données à caractère personnel des Participants que si ces dernières sont nécessaires à la participation à l'opération. Les seules données à caractère personnel des Participants, qui sont collectées par la Société Organisatrice, sont celles figurant dans les champs à renseigner figurant sur le bulletin de participation rempli par les Participants. Ces données à caractère personnel seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'opération, puis supprimées à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la gestion de l'opération, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental (« société affiliée » désigne toute entité juridique qui, de manière directe ou indirecte, contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie, ou est soumise avec une Partie à un contrôle commun, le terme « contrôle » désignant la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote ou du capital de cette entité juridique).

Afin de garantir la fourniture de services et dans le cadre de l'opération, vos données à caractère personnel seront collectées ou transmises par/à notre prestataire en charge de la conception et la gestion de l'opération aux fins de traitement de votre participation à l'opération. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

Par ailleurs, si vous avez coché la case "J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de Continental France et de toute entité du groupe Continental", vos données à caractère personnel seront traitées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale et seront conservées pendant une période de trois (3) années à compter du dernier contact avec vous. Au terme de cette période, vos données à caractère personnel seront supprimées par la Société Organisatrice, à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la finalité susmentionnée, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental.

Pendant cette durée, vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos prestataires aux fins de prospection commerciale. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

La Société Organisatrice prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel fournies par les Participants contre toute manipulation, perte, destruction ou contre tout accès par des personnes non-autorisées. Les mesures de sécurité sont continuellement améliorées et adaptées en conformité avec les dernières technologies. Les données fournies qui ne sont pas cryptées peuvent potentiellement être collectées et manipulées par des personnes non autorisées. Pour cette raison, la Société Organisatrice souhaite vous informer que la transmission sécurisée de données par Internet (ex. email) ne peut nullement être garantie.

En vertu du Règlement Général de la Protection des Données (EU RGPD), les Participants bénéficient des droits suivants quant au traitement de leurs données à caractère personnel (Droits d'information

des articles 13 et 14 EU RGPD) : droit de retirer leur consentement (art 7 EU RGPD) ; - Droit d'accès (art 15 EU RGPD) ; droit de rectification (art 16 EU RGPD) ; - Droit de suppression (art 17 EU RGPD) ; droit de limitation au traitement (art 18 EU RGPD) ; droit à la portabilité des données (art 20 EU RGPD) ; droit d'opposition au traitement (art 21 EU RGPD).

En cas de question sur ce sujet ou pour exercer ces droits, les Participants peuvent contacter le responsable à la protection des données :

- à l'adresse postale suivante : Continental – Division Commerce – « *Bien équipé pour l'été ?* » -
– BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne cedex ou
- à l'adresse mail suivante : dpo@conti.de .

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation.

Les Participants peuvent également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou toute autre autorité nationale compétente, le cas échéant.

Par ailleurs, les Participants disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT DU JEU

« Bien équipé pour l'été ? »

Du 11 juin 2019 au 12 juillet 2019

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CONTINENTAL FRANCE SNC Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 11 juin 2019 à 08h00 au 12 juillet 2019 à minuit (heure française) un jeu avec obligation d'achat, intitulé «*Bien équipé pour l'été* » (ci-après le « Jeu »).

Le présent règlement du Jeu (ci-après le « Règlement ») est accessible www.promotionpneuscontinental.fr

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au principe du Jeu, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot. Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

ARTICLE 3 – MODALITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à tous clients particuliers ou professionnels, majeurs non protégés au jour de leur participation et demeurant ou domiciliés en France métropolitaine à l'exclusion de la Corse et à l'exception :

- › Des membres du personnel des sociétés du groupe Continental,
- › Des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu,
- › Des membres du foyer des personnes susvisées (même adresse) et de leur famille (conjoint, ascendant(s), descendant(s), frère(s) et sœur(s)).

Les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

1/ acheter, en une fois, 2 ou 4 pneumatiques de marque Continental (été ou toutes saisons) tourisme, camionnette et 4x4 avec prestation de montage et équilibrage destinés à un même véhicule entre le 11 juin 2019 au 12 juillet 2019 dans un point de vente participant à l'opération (liste des points de vente participants disponible sur www.promotionpneuscontinental.fr),

2/ avoir envoyé (par voie dématérialisée ou postale) au plus tard le 26 juillet 2019 (cachet de la Poste faisant foi pour les envois postaux ou minuit pour les envois dématérialisés), le dossier complet et valide, relatif à l'offre de remboursement différé dont les conditions sont accessibles sur : www.promotionpneuscontinental.fr

3/ avoir cliqué sur le bouton « *je joue* »

(ci-après le « Participant »).

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne (même nom, même prénom et même adresse mail). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement

ARTICLE 4 – DOTATIONS / ATTRIBUTION DES LOTS / MISE À DISPOSITION DES LOTS

Sur l'ensemble de la période, il sera attribué par le biais d'instantanés gagnants (un par jour), le(s) lot(s) suivant(s) :

Trente-deux (32) remboursements différés de 150€ maximum de frais de trajet pour partir en vacances (*)

Ce(s) lot(s) ne pourra(ont) être attribué(s) sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Il(s) ne peut/peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

Les Gagnants désignés au moyen d'instantanés gagnants recevront un email envoyé à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation à l'Offre de remboursement Différé leur confirmant leur gain et la validité de leur dossier de remboursement différé.

Ils devront dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de ce mail confirmer par retour de mail leur acceptation du lot.

Si les coordonnées sont invalides, ou si le Gagnant ne confirme pas son intention de bénéficier de son lot, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, lequel pourra être remis en jeu par le biais d'un tirage au sort parmi les autres participations valides à l'Offre de remboursement Différé n'ayant pas remporté de lot.

(*) Le remboursement différé sera effectué sur présentation de pièces justificatives datées entre le 1^{er} juin et le 31 août 2019 (ticket de station essence, ticket de péage, facture péage, billets de train...) sur le même compte que celui de l'Offre de remboursement Différé.

Ces pièces justificatives devront être adressées, sous pli suffisamment affranchi à votre charge, à l'adresse suivante : Take Off N°1846 -ODR + Jeu Continental Juin 2019 - CS 50454 - 13096 Aix en Provence CEDEX au plus tard le 15 septembre 2019 (cachet de la Poste faisant foi)

Après acceptation du dossier, vous recevrez le virement sous huit (8) à dix (10) semaines. Toute demande non conforme ou envoyée après le 15 septembre 2019 sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les Sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute dommage direct ou indirect et aucun recours ne pourra être engagé contre elle dans les cas énumérés ci-après empêchant la participation au Jeu et/ou le bon déroulement du Jeu et/ou obligeant la Société Organisatrice à modifier, suspendre, écourter, reporter ou annuler le Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/le(s) Gagnant(s) du bénéfice de leur lot et/ou allongeant le délai de remise du/des lot(s) et/ou entraînant la perte ou la détérioration du/des lot(s) : (1) fait d'un tiers ; (2) encombrement du réseau Internet ; (3) erreur humaine ou d'origine électronique ; (4) toute intervention malveillante ; (5) liaison téléphonique défaillante ; (6) matériels ou logiciels ; (7) force majeure ; (8) défaut technique.

Enfin la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 6 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à Sarreguemines (57200).

ARTICLE 7 – AUTORISATION

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des Gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

ARTICLE 8 – DROITS DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

1 Traitement de vos données personnelles dans le cadre du Jeu

La Société Organisatrice ne traite les données à caractère personnel des Participants que si ces dernières sont nécessaires à la participation au Jeu. Les seules données à caractère personnel des Participants, qui sont collectées par la Société Organisatrice, sont celles figurant dans les champs à renseigner figurant sur le bulletin de participation rempli par les Participants. Ces données à caractère personnel seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la jouissance des dotations, puis supprimées à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la gestion du Jeu, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées sur la même base légale et pour la même finalité aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental (« société affiliée » désigne toute entité juridique qui, de manière directe ou indirecte, contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie, ou est soumise avec une Partie à un contrôle commun, le terme « contrôle » désignant la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote ou du capital de cette entité juridique).

Nous transmettons vos données à caractère personnel à notre prestataire en charge de la conception et de la gestion du Jeu aux fins de traitement de votre participation au Jeu. Celui-ci traite vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

2 Traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale

Par ailleurs, si vous avez coché la case "J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de Continental France et de toute entité du groupe Continental", vos données à caractère personnel seront traitées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale et seront conservées pendant une période de trois (3) années à compter du dernier contact avec vous. Au terme de cette période, vos données à caractère personnel seront supprimées, à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la finalité susmentionnée, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental.

Pendant cette période, vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos prestataires aux fins de prospection commerciale. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

3 Protection des données stockées

La Société Organisatrice prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel fournies par les Participants contre toute manipulation, perte, destruction ou contre tout accès par des personnes non-autorisées. Les mesures de sécurité sont continuellement améliorées et adaptées en conformité avec les dernières technologies. Les données fournies qui ne sont pas cryptées peuvent potentiellement être collectées et manipulées par des personnes non autorisées. Pour cette raison, la Société Organisatrice souhaite vous informer que la transmission sécurisée de données par Internet (ex. email) ne peut nullement être garantie.

4 Droits des Participants

En vertu du Règlement Général de la Protection des Données (EU RGPD), les Participants bénéficient des droits suivants quant au traitement de leurs données à caractère personnel (Droits d'information des articles 13 et 14 EU RGPD) : - Droit de retirer son consentement de l'article 7 EU RGPD ; - Droit d'accès de l'article 15 EU RGPD ; - Droit de rectification de l'article 16 EU RGPD ; - Droit de suppression de l'article 17 EU RGPD ; - Droit de limitation au traitement de l'article 18 EU RGPD ; - Droit à la portabilité des données de l'article 20 EU RGPD ; - Droit d'opposition au traitement de l'article 21 EU RGPD.

En cas de question sur ce sujet ou pour exercer ces droits, les Participants peuvent contacter le responsable à la protection des données :

- à l'adresse postale suivante : Continental – Division Commerce - Jeu "Bien équipé pour l'été?" — BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne cedex ou
- à l'adresse mail suivante : dpo@conti.de

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'attribution d'un lot. Si l'attribution d'un lot à un Gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

Le cas échéant, les Participants peuvent également contacter l'autorité de protection des données nationale compétente. Pour la France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Par ailleurs, les Participants disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée (cachet de la poste faisant foi) :

- à l'adresse postale suivante : Take Off N°1846 ODR + Jeu Continental Juin 2019 - CS 50454 - 13096 Aix en Provence CEDEX ou
- A l'adresse mail : service.consommateur@take-off.fr (en précisant le numéro de l'opération 1846)
- en appelant la hotline au numéro 04 84 49 29 00. Munissez-vous du code de l'opération 1846.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible sur le(s) Site(s), c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le(s) Sites et en contrariété avec le présent Règlement.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.